



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2014

Le jeudi 17 juillet 2014 à 20h35, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis à la mairie, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier HAAS.

PRÉSENTS :

Monsieur HAAS

Mesdames COURCHÉ, LEVASSEUR, MISTRAL, VALLET, VEERAYEN

Messieurs CERTAIN, OGER

ABSENTS :

Madame LE MANGOUERO

ABSENTS EXCUSES :

Messieurs COURSEAU, VERNAT

Monsieur LAMBIN qui a donné procuration à Monsieur CERTAIN

Monsieur LECLERC qui a donné procuration à M. OGER

Monsieur RICOUARD qui a donné procuration à Monsieur HAAS

Madame VEERAYEN est nommée secrétaire de séance.

Mme GUILLEMETTE informe le conseil de sa démission pour raisons personnelles entérinée au 2 juin 2014 par M. le Préfet

I. FÊTES ET CÉRÉMONIES

a. DÉLIBÉRATION N° 69/2014 – MAINTIEN PAPY-BOUM POUR 2014

A 11 voix dont 3 procurations POUR, accord est donné pour le maintien du repas avec animation pour le PAPY BOUM prévu le 19 octobre pour un budget d'environ 27 € par personne pour le repas et 800 € pour l'animation.

b. DÉLIBÉRATION N° 70/2014 – MAINTIEN DES COLIS DE FIN D'ANNÉE AUX ANCIENS POUR 2014

A 11 voix dont 3 procurations POUR, accord est donné pour le maintien de la distribution de colis aux anciens et pour un budget d'environ 27 € pour une personne seule et 32 € pour un couple.

II. EGLISE

a. DÉLIBÉRATION N° 71/2014 – INTÉGRATION DES SONDAGES RÉALISÉS PAR L'ENTREPRISE BEAURIN ET AVENANT POUR LE CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE MME PETIT ARCHITECTE

A 11 voix dont 3 procurations POUR, accord est donné pour la signature d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec Mme PETIT :

- ✓ pour intégration, dans la base de calcul de ses honoraires de la troisième tranche, du montant de la pose du sondage confié à l'entreprise BEAURIN en considération du suivi par Mme PETIT, de la réalisation du sondage et de son analyse
- ✓ pour application d'un forfait de suivi de chantier pour cette seule 3^{ème} tranche d'un montant de 1700 € H.T. Cette décision est prise en considération d'un manque à

gagner pour Mme PETIT en raison du faible montant de travaux prévus de cette 3^{ème} tranche (73 600 € au lieu des 120 700 € prévus au contrat initial).

III. CANTINE

a. **VALIDATION DU LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES FAITE PAR M. HAAS POUR LA FOURNITURE DES REPAS EN LIAISON FROIDE DU RESTAURANT SCOLAIRE**

M. HAAS informe les élus qu'il a du lancer au plus vite un appel d'offres pour la fourniture des repas à compter de la rentrée de septembre et pour 2 années scolaires. En effet, il a été remarqué tardivement que le marché signé avec API avait pris fin au 4 juillet dernier.

b. **DÉLIBÉRATION N° 72/2014 – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET (6.13/35EME)**

S'avérant qu'il est nécessaire d'avoir la présence d'une personne supplémentaire en surveillance et animation sur le temps méridien pour les enfants de l'école Henri Dès, le poste à titre occasionnel créé et renouvelé pour l'année scolaire 2013-2014 ne se justifiant plus, il convient de créer réellement le poste. En raison de la réforme des rythmes scolaires, le temps méridien a été arrêté pour une durée de 2 heures.

A 11 voix dont 3 procurations POUR, il est décidé la création de ce poste de non titulaire à temps non complet à hauteur de 6.13/35^{ème} annualisé. Ce temps hebdomadaire pourra être revu à la hausse en cas de besoin suite à la réorganisation du personnel d'ici à la fin de l'année 2014.

c. **NUISANCES SONORES AU NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE**

M. OGER informe le conseil, que suite à des plaintes de parents, enseignants et membres du personnel, un cabinet d'études acoustiques a été chargé de procéder à des tests de réverbération afin de déterminer si le taux de réverbération est inférieur ou supérieur au seuil admissible pour un restaurant scolaire et de préconiser les mesures techniques à mettre en place pour le taux de réverbération soit inférieur au seuil réglementaire. Le taux de réverbération étant supérieur aux normes en vigueur, La mairie a donc appelé en responsabilité M. BRESSAC.

IV. RYTHMES SCOLAIRES

a. **DÉLIBÉRATION N° 73/2014 – APPROBATION DU COURRIER ET DU QUESTIONNAIRE À ADRESSER AUX PARENTS D'ÉLÈVES POUR LES 4 X ¾ D'HEURE D'ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES FACULTATIVES**

Après rappel des étapes successives de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, avec 9 voix POUR (dont 3 procurations) le courrier et le questionnaire à adresser aux parents sont approuvés avec une participation parentale de 0.96 €. Il y a eu 1 abstention et 1 voix pour une participation parentale de 0.66 €.

b. **DÉLIBÉRATION N° 74/2014 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE AVEC L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE LA REMUÉE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015 POUR LES ¾ D'HEURE QUOTIDIENS D'ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES FACULTATIVES**

Avec 11 voix dont 3 procurations POUR, M. Le Maire est autorisé à signer cette convention avec l'APLR pour l'année scolaire 2014/2015. Pour le 1^{er} trimestre il s'agira uniquement, en raison du changement tardif de l'organisation temporelle de ces activités, de proposer de la garderie.

V. AIRE DE COVOITURAGE

a. **DÉLIBÉRATION N° 75/2014 – DÉNOMINATION DE L’AIRE DE COVOITURAGE SUR LA RD 81**

Lors d’un précédent conseil municipal (ancienne mandature) il avait été proposé de la dénommer « Aire de Babylone » mais il n’avait pas été pris de délibération.

Avec 11 voix dont 3 procurations POUR, cette aire sera dénommée « AIRE DE BABYLONE ».

VI. INFORMATIQUE MAIRIE

a. **DÉLIBÉRATION N° 76/2014 – CHOIX DE L’OFFRE DE LA SOCIÉTÉ CAUX FORMATIQUE POUR FOURNITURE, INSTALLATION, FORMATION, MAINTENANCE D’UN PARC DE 5 POSTES INFORMATIQUES ET LOGICIELS ET PACK OFFICE**

Avec 11 voix dont 3 procurations POUR, l’offre de la société Caux Formatique est retenue pour la fourniture, la formation et la maintenance pour un parc de 5 postes informatiques, logiciels de gestion JVS et de périscolaire ainsi que les packs Offices, et antivirus. Offre d’un montant total H.T. avant remise de 9 324,05 € en investissement et pour la part fonctionnement : 2 812,50 € de formation, 1 200,50 € de maintenance annuelle et 992,50 € de préparation (paramétrage, installation...). M. HAAS après négociation a obtenu une remise de 1500 € à définir sur quelle partie elle sera appliquée (investissement ou fonctionnement).

VII. DÉCISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET 2014

a. **DÉCISION MODIFICATIVE N° 02/2014 DU BUDGET INVESTISSEMENT 2014**

Avec 11 voix dont 3 procurations POUR, afin de régler la part investissement de l’équipement informatique de la mairie, le remboursement par Caux Estuaire de la part pluviale des travaux de la rue des Valérianes ainsi que les différents achats d’équipements divers pour l’atelier municipal, le budget investissement 2014 est modifié comme suit :

✓ Programme 206 (équipements divers) – article 2158-206	+ 600,00 €
✓ CHAPITRE 41 : article 2151-000 en recettes	+ 3528,55 €
✓ CHAPITRE 41 : article 4581-0001 en dépenses	+ 2950,29 €
✓ Programme 199 (réserve foncière) – article 2111-199	- 2972,74 €
✓ Programme 210 (mairie goulotte placard) clôturé article 2135-210	- 3241,00 €
✓ Programme 185 (achat matériel école) article 2183-185	- 2100,00 €
✓ Programme 184 (achat matériel mairie) article 2183-184	+ 5341,00 €
✓ Programme 224 (rue des Valérianes) article 1327-224 (subv. équip...)	- 2951,00 €

b. **DÉCISION MODIFICATIVE N° 03/2014 DU BUDGET FONCTIONNEMENT 2014**

Avec 11 voix dont 3 procurations POUR, afin de prendre en charge le remboursement par Caux Estuaire de la part pluviale des travaux de la rue des Valérianes ainsi que les cotisations sociales patronales dues sur les indemnités perçues par M. HAAS.

✓ CHAPITRE 022 – article 22 en dépenses	- 949,71€
✓ CHAPITRE 65 –	
○ Article 6534 (cotisation URSSAF patronale élus)	+ 3300,00 €
○ Article 65735 (groupement de collectivités)	+ 600,00 €
✓ CHAPITRE 45	
○ Article 4582-100 en recettes (participation Caux Estuaire)	+ 2950,29 €

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

LE MAIRE,

Olivier HAAS